

Le journal des audiences

Après une interruption de trois jours, le procès des putschistes présumés a repris lundi dernier, 29 novembre, à Ouad Naga. Les rapports entre le président de la cour et les avocats de la défense, au début très difficiles, sont devenus plus cordiaux. Les révélations tant attendues sur la préparation, l'exécution ou sur les complicités de personnalités connues n'ont pas eu lieu. Plus de vingt personnes ont déjà passé à la barre et ont toutes plaidé non coupable.

Au procès de Ouad Naga, les jours se suivent et se ressemblent. Les prévenus viennent l'un après l'autre plaider non coupable. Chacun raconte sa petite histoire — semblable ou invraisemblable — qu'il estime être suffisante pour le disculper. Tout le monde soutient avoir obéi à des ordres provenant de ses chefs, qui sont généralement Mohamed Ould Cheikhna, Ahmed Ould Ahmed Abd, Abderrehmane Ould Mini ou Ahmed Ould Salek... Ils expliquent également qu'ils avaient agi pour défendre la République contre des "éléments

terroristes". Apparemment, toutes les unités militaires mobilisaient à l'époque leurs éléments sur d'éventuelles attaques terroristes contre le pays. L'interrogatoire des prévenus à la barre n'a pas apporté jusqu'ici de nouvelles révélations. Les questions posées sont exactement celles qui étaient évoquées lors des enquêtes préliminaires. Les prévenus ont nié en bloc les aveux qu'on leur prête et qui étaient, selon eux, extorqués sous la torture. Plusieurs d'entre eux ont expliqué qu'ils étaient cagoules et torturés pendant toute la période qu'ils avaient passé à la base marine. Les colonels Ould Vayda et Ould Chrouf et le commandant Ould M'Haïmed étaient particulièrement indexés dans cette affaire de torture qui domine maintenant les débats de la cour. Le président du tribunal avait refusé aux premières personnes qui avaient comparu la moindre évocation de cette question. Sous l'insistance de la défense, il a fini par accepter aux prévenus de raconter à la cour leurs malheurs pendant leur période de détention à la base marine.

Dans notre précédente édition, nous avons couvert les audiences des trois premières journées du procès. Cette semaine, nous vous proposons les audiences jusqu'au mardi, 30 novembre.

MOH

Mercredi, 24 novembre. Ce jour là, l'audience est ouverte plus tôt que d'habitude.

Le capitaine Taher Ould Farwa, de la marine, est appelé à la barre. Eloquent et très à l'aise, il plaide non coupable. Cet officier n'a pas participé à un combat, mais on lui reproche d'avoir passé par le bataillon des blindés dès les premiers moments de l'exécution du coup et d'avoir pris des armes chez les mutins. Il explique qu'il a trouvé ces armes éparpillées à la porte

du bataillon et qu'il les avait prises pour les sécuriser et assurer sa défense personnelle jusqu'à l'arrivée à son unité.

Commandant Sidi Mohamed Ould Hamadi. Il nie, lui aussi, toute participation au putsch et explique à la cour qu'il a été informé du coup alors qu'il était chez lui, au quartier Dubai. Il a été informé du coup par un parent. Aussitôt, raconte-t-il, "je me rends à l'Etat major et me met à la disposition de

Procès de Wad Naga

Le journal des audiences

Suite de la Une

mon chef, colonel El Hadi Ould Seddigh, qui me chargea d'une mission de reconnaissance sous les ordres d'un lieutenant colonel. Après cela, vers 6h du matin, il me confia trois voitures et me chargea d'une nouvelle mission qui consiste à libérer la Radio. Dès que je suis sorti de l'Etat major, j'ai été attaqué par les mutins. Mes moyens étaient insuffisants pour les affronter, je vais me réfugier dans le bâtiment qui se trouve à côté d'Air Mauritanic...". Après s'être tiré de cette mésaventure, il dit avoir regagné son chef à la 6ème région. Sur les raisons de son arrestation, il estime qu'il a été incupé sur la base d'un faux témoignage fait par un jeune militaire.

Commandant Abdou Ould Yacoub, officier du renseignement. Il était en service à Rosso et se trouvait le 8 juin 2003 en permission à Nouakchott. Il affirme qu'il est victime d'un règlement de compte de l'un des officiers (Lieutenant colonel Ould Chrouf) qui avaient mené l'enquête militaire et qu'il a été loyaliste jusqu'au bout. Selon lui, Ould Chrouf, qui avait en charge la défense de l'état major, ne lui pardonne pas le fait de l'avoir vu se cacher dans l'enceinte de la communauté urbaine et qu'il lui avait conseillé de ne pas se faire tuer pour rien. Il dit même avoir entendu feu Ould Ndeyane lâcher "ce Chrouf là, nous a eus". Sur les faits, Ould Yacoub explique qu'il a été parmi les officiers qui étaient arrivés à l'état major et que le colonel Ndeyane l'avait envoyé à son domicile lui apporter sa tenue militaire. Après son retour, il met à sa disposition sa voiture et son chauffeur, et lui ordonne de se renseigner sur ce qui se passe au BB. Arrivé sur les lieux, il rencontre le capitaine Ould Mah qui l'informe qu'il s'agit d'un coup d'état préparé par Mohamed Ould Cheikhna et Saleh Ould Hanenna. Il revient de nouveau à son chef qui le charge d'une nouvelle mission de reconnaissance au niveau de la Radio. Cette fois-ci, il va en taxi et rencontre Saleh sur les lieux. Il retourne à l'état major pour rendre compte. Feu Ould Ndeyane lui tend un papier où était écrit son numéro de téléphone et lui demande de le transmettre à Ould Hanenna et de lui dire de l'appeler. Il exécute la mission et retourne à l'état major et y reste jusqu'à l'arrivée des chars qui l'ont occupé. A ce moment là, il réussit à fuir et regagne son domicile. Le lendemain, il va à la 6ème région où on le charge de recenser les dégâts. Autre détail important, il dit avoir informé son chef à Rosso, le colonel Moktar, et que c'était ce dernier qui avait intervenu et occupé

le BB. Le commandant Ould Yacoub s'étonne du fait qu'après tout cet effort, il n'ait pas été récompensé, mais envoyé en prison.

Capitaine Dié Ould Sidi Mohamed, officier de transmission à l'état major. Il affirme n'avoir eu aucun rôle dans l'exécution du putsch. Il explique que son domicile se trouve non loin du BB et qu'il avait l'habitude de passer par là pour rejoindre son lieu de travail. En passant ce jour là, la sentinelle lui ordonne de lever les mains et d'attendre qu'il avertit le chef. Un officier vient chez lui et lui donne une arme en lui disant: "assure ta sécurité". A partir de ce moment, il est resté à la porte avec les autres sans participer à rien. Pour prouver sa loyauté, il dit que c'était lui qui avait libéré le directeur de l'artillerie lorsque les soldats lui avaient barré la route.

Capitaine Ely Ould Maklah, officier de l'état major. Il a plaidé non coupable et a expliqué qu'après avoir déposé sa famille à Arafat, il était passé près du bataillon des blindés où il a été obligé par Mohamed Ould Salek (l'un des putschistes en fuite) d'entrer dans la caserne. Il n'a participé à aucun combat et n'a, dit-il, rien fait.

Capitaine Mahfoudh Ould Sidi Mohamed, officier de la direction de l'Air. Il rejette toutes les accusations portées contre lui et raconte qu'il n'a été au courant de la tentative de coup d'état que le jeudi suivant les faits. Il raconte que dès les premiers coups de feu, son chef Ould Ahmed Abd lui a expliqué qu'il était urgent de sécuriser la base parce qu'il semble qu'il y avait des éléments qui attaquent la ville. Il restera là jusqu'à son arrestation, lundi 10 juin 2003.

Capitaine Saad Bouh, pilote. Il a plaidé non coupable. "J'étais en congé de 45 jours que je venais de prendre pour m'occuper de mon père qui était malade et hospitalisé à l'hôpital militaire. Samedi soir, sur mon chemin, je fus arrêté par une sentinelle au niveau de la direction de l'Air jusqu'à l'arrivée de mon chef, le capitaine Ahmed Ould Ahmed Abd qui me prie de rentrer dans la base avant de me confier une mission de reconnaissance pour identifier les bandes qui attaquent le pays". Il a expliqué par ailleurs que l'avion n'était pas armé et qu'il n'y avait qu'une mitrailleuse chargée de cartouches blanches".

Capitaine Sidi Ely Ould Mohamed Vall, officier de la base marine de Nouakchott. Il nie tous les faits qui lui sont reprochés et raconte: "samedi soir 8 juin je me rendais de Arafat à mon domicile à Teyarett. Je fus intercepté au niveau du BB par des éléments armés qui m'informent de la mutinerie. Je rebrousse chemin chez mon ami le capitaine Taher et ensemble nous prenons sa voiture pour aller à la marine. Mais avant d'y aller nous avons passé par le BB pour constater les faits. A la porte de l'unité nous avons récupéré des armes qui étaient jetées sur le trottoir pour les sécuriser et aussi pour assurer notre sécurité. Arrivés à notre base, je confie les armes à la police militaire et je prends l'initiative de donner ordre à la sentinelle de ne plus laisser personne entrer.

Capitaine Chrif Ahmed Ould Kroubela, officier d'administration au BB. Il plaide également non coupable et explique qu'il n'a été informé du coup que le dimanche matin à la mosquée. "Je me présente à la base entre 6H30 et 7H00 du matin, le capitaine Abderrahmane Ould Mini, moins gradé que moi, vient me voir tout souriant et m'explique que le chef est sur le terrain et que je dois me reposer en attendant son retour. J'avais une forte fièvre. Je vais dans un bureau dans lequel j'ai rencontré le colonel Znaqui qui me demande d'aller voir Chrouf pour me donner des comprimés d'aspirine. Nous sommes restés ensemble jusqu'au moment où un obus tombe sur le hangar. Tout le monde prend la fuite. Je me rends chez moi. Le lendemain je reviens à la base et je trouve mon chef Sid'Ahmed Ould Taya, que je respectais et continue à respecter, qui m'ordonne de poursuivre mon travail. Une semaine plus tard, la chaîne Al Jazeera diffuse une liste des présumés putschistes dans laquelle figure mon nom. Cela était suffisant pour me jeter en prison dans des conditions inhumaines. La commission d'enquête militaire me reproche de ne pas avoir salué le capitaine Ould Meilhi le jour du coup d'Etat et d'avoir fourni au colonel Félix Négri une tenue militaire.

Capitaine Mahfoudh Ould Beiba Ould El Hadj, officier du BB. Il rejette toute participation au putsch et affirme qu'il n'est arrivé à la base que le dimanche matin. Il a trouvé que Ould Mini et Mohamed Ould Salek coordonnaient tout et sans pouvoir s'opposer à eux, il dit avoir demandé à ses éléments de se retirer. Après la fuite des mutins,

j'ai appelé mon chef Sid'Ahmed Ould Taya et je l'ai informé de la situation. Quelques heures plus tard il m'appelle et m'ordonne de sortir les mains en l'air, je m'exécute, leur remet les hommes et les armes. Le colonel me confisque mon téléphone et l'emène à la 6ème région militaire. Depuis lors j'ai perdu contact avec l'extérieur pendant 90 jours au cour desquels Ould Chrouf, Ould Vaidé et Ould M'Haimed mon infligé toute sorte de torture. Le téléphone qui m'a été repris est tombé dans les mains d'un soldat qui a appelé mes parents pour leur dire que j'étais mort".

Notons que Ould Beiba a tiré sur Ould Salek au moment de sa fuite.

Commandant Mohamed Ould Abd, officier du génie militaire. Il nie tout en bloc et explique à la cour qu'il n'a fait que défendre la République: "le 8 juin 2003 aux environs de 00H, j'entends des coups de feu dans la ville, je me rends tout de suite au génie qui se trouve à plus de 10 km. J'ordonne le contrôle des armes et constate qu'aucun de mes chefs n'était là. Pourtant, l'un d'eux habite à quelques mètres de la base. Je suis resté seul jusqu'à la fin des opérations. Cela ne m'empêchera pas d'être arrêté et de subir toute sorte de torture. J'avais toujours en tête: pendez le, on le jugera ensuite".

Capitaine Sidi Mohamed Ould Né, officier de la garde en poste à Zouérat au moment des faits. Il était à Nouakchott pour consultation médicale. Il dit avoir été entraîné à la base par Mohamed Ould Cheikhna qui lui confie le commandement des trois chars qui devaient occuper l'Etat major de la Garde nationale. "J'ai laissé les chars partir et je me suis rendus chez moi."

Capitaine Beda Ould Sidi, officier du B1 de l'armée. Il plaide non coupable et soutient que son chef Mohamed Ould Cheikhna l'a appelé au téléphone pour le rejoindre au BB. Arrivé là, il lui explique que la présidence a été attaquée et qu'il a la mission de prendre un char et de se positionner à la sortie nord-est du palais. Il dit être resté là-bas jusqu'au matin sans tirer le moindre coup.

Lieutenant Mohamed Ould Cheibani. Il nie tous les faits et explique qu'il a été convoqué vers 23 heures par Saleh Ould Hanenna pour assister à une réunion tribale des Oulad Nasser dans un domicile non loin du BB. Arrivé sur les lieux,

il rencontre Mohamed Ould Cheikhna qui lui explique qu'une bande de terroristes a attaqué la présidence et que le chef d'Etat major lui a demandé de ramener tous les officiers pour faire face à cette situation. "J'essaie de le raisonner en lui disant que je reviens d'une formation et que je n'étais pas prêt au combat". Il me répond: ta présence sans faire de combat est suffisante. Il me confie la garde d'un homme au BB... Je n'ai assisté à aucune autre action."

Lieutenant Didi Ould Mohamed. Il était en formation à l'école militaire d'Atar et c'est lui qui a été extradé du Sénégal. Didi Ould Mohamed nie toute participation au coup d'Etat. Il raconte qu'il avait confié à son parent Saleh Ould Hanenna la charge de lui acheter un véhicule et que ce dernier l'avait appelé samedi matin pour lui dire que sa présence est nécessaire d'urgence pour récupérer sa voiture. Il a donc quitté Atar vers 17H et est arrivé à Nouakchott aux environs de 22H. Saleh lui donne rendez-vous devant le BB. Là il lui ordonne de se positionner à la porte et de laisser passer toute personne qui prononce le mot de passe "nasroun".

Sur sa fuite vers le Sénégal, il soutient qu'il était parti pour rejoindre sa mère qui se trouvait à Niour. Il dit que Saleh n'était pas content de ses services à la porte du BB.

Lieutenant Moussa Ould Salem, officier du BB. Avant de répondre à l'accusation, il décrit et dénonce les conditions de son arrestation par le colonel Moctar, l'un des jurés de la cour. Lui aussi comme les autres nie toute participation au coup d'Etat. Il explique que son chef direct Mohamed Ould Salek lui a expliqué que des bandes armées ont attaqué l'Etat major et que sa mission est de prendre trois chars pour les déloger. Il dit être resté à son poste d'affectation jusqu'à ce que l'un de ses parents l'informe de la réalité de la situation.

Lieutenant Mohamed Ould Hamma Vezzaz, officier du B1 de l'armée. Il plaide non coupable et explique que son chef Mohamed Ould Cheikhna l'a appelé pour lui confier la mission de commander un char qui doit se positionner devant la Radio. Il affirme n'avoir tiré aucun coup de feu et n'avoir donné aucun ordre jusqu'à sa blessure.